

PESTICIDES ET CANCERS

COMPRENDRE ET AGIR



« Pesticides et cancers : comprendre et agir »

Montpellier — 2–3 avril 2026

Prévention : deux exemples pour agir

Docteur Pierre-Michel Perinaud

Alerte médicale sur les pesticides et les PE



& PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



- **Association de soignants**
- **Conscients que la communication publique de la science n'est pas neutre.** Ni dans ses impacts, ni dans les messages qu'elle promeut, ni dans les publics auxquels elle bénéficie, ni dans la place de la science qu'elle installe dans la société
- **Conscients des influences que subissent les soignants :**
AMLP : 0 subvention, 0 soutien ni industrie pharma ni du « Bio »
- L'AMLP se rattache à la notion « one health » ou « santé commune »

Pesticides et cancers :

La réglementation : un cadre pour agir ?

Règlement pesticides 1107/2009

- ✓ L'action sur la réglementation de ST
- ✓ L'offensive Omnibus

Les Ordonnances vertes

PESTICIDES ET CANCERS

COMPRENDRE ET AGIR



Règlement européen 1107/2009

Exclut les CMR 1A et 1B, et les PE

Autorise les C2 : suspectés

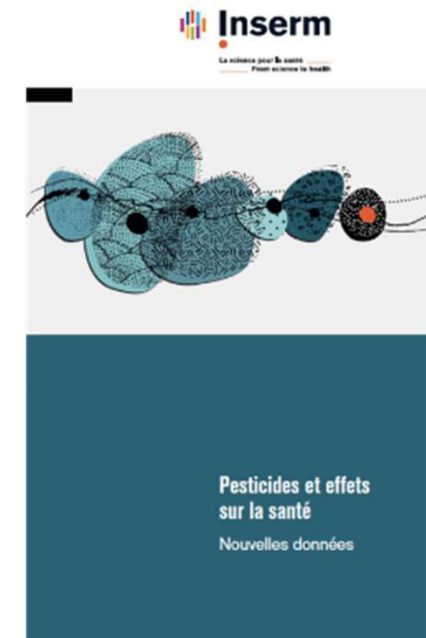
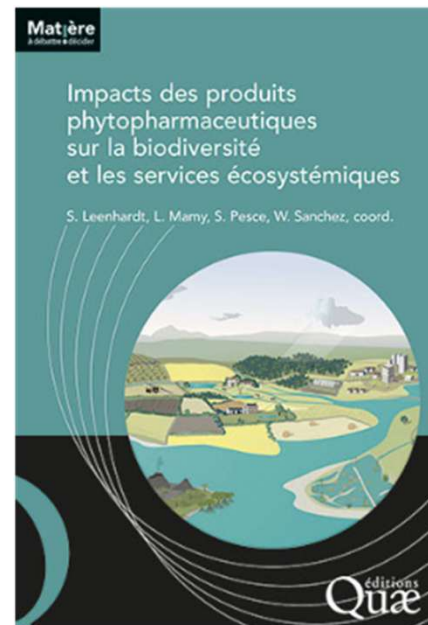
Selon des critères examinant la toxicité de la seule substance active

Sur la base des études fournies par les industriels

Revue de la littérature des dix dernières années

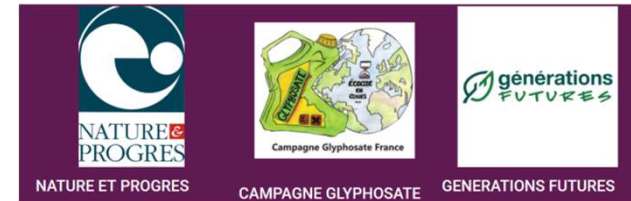
réalisée par le pétitionnaire

Cette réglementation protège-t-elle ?

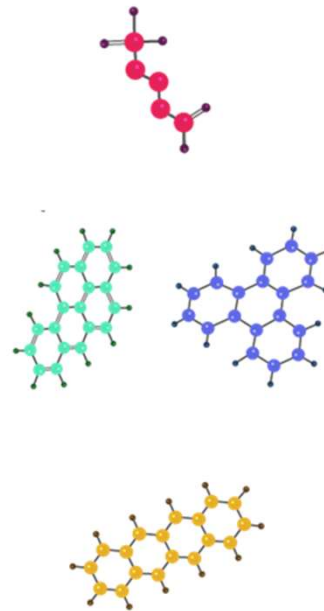
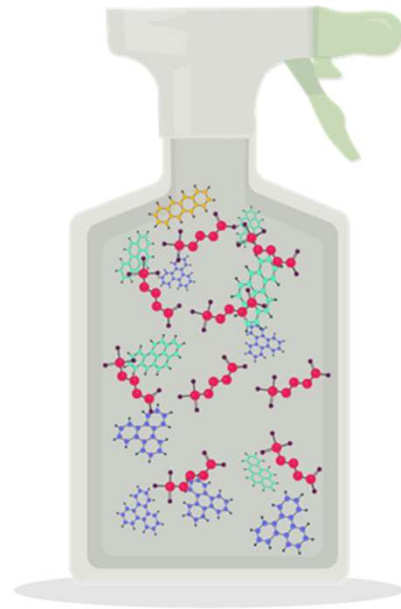


Secrets Toxiques : une coalition d'associations pour faire respecter la réglementation européenne

✓ Une centaine d'associations autour des 3 fondatrices



✓ L'absence d'évaluation de la toxicité chronique des formulations complètes



- « Substance active »
- « Co-formulants »
- « Impuretés »

Comment ?

En s'appuyant sur un arrêt du 01/10/2019 de la Cour de Justice de l'Union Européenne en réponse à une question préjudicielle posée par le Tribunal de Foix :

« Le règlement [n° 1107/2009] est-il conforme au principe de précaution lorsqu'il dispense en ses chapitres 3 et 4 d'analyses de toxicité (génétoxicité, examen de [carcinogénicité], examen des perturbations endocriniennes...), les produits pesticides dans leurs formulations commerciales telles que mises sur le marché et telles que les consommateurs et l'environnement y sont exposés, n'imposant que des tests sommaires toujours réalisés par le pétitionnaire ? »

Cabinet Tumerelle –



[A Propos](#)

[Domaines D'intervention](#)

[Hor](#)

La Cour répond par une interprétation des textes en indiquant que « **les procédures conduisant à l'autorisation d'un produit phytopharmaceutique doivent impérativement comprendre une appréciation non seulement des effets propres des substances actives contenues dans ce produit, mais aussi des effets cumulés de ces substances et de leurs effets cumulés avec d'autres composants dudit produit.** »

Exemple :

Gestation (J 6)

104
sem

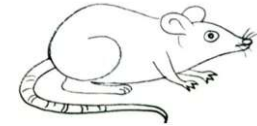
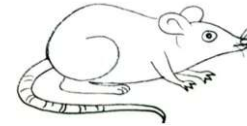
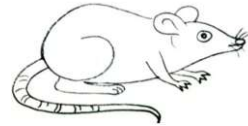
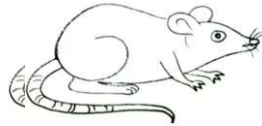
Témoins

Glyphosate

MON 52876
UE

Ranger Pro
(POEA)

Rats SD : 51 mâles et
51 femelles/groupe



Alimentation Bio + eau

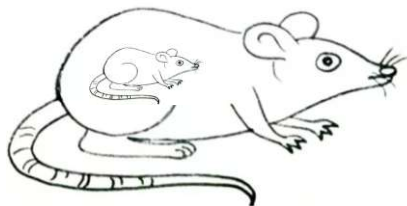
3 doses : DJA UE (0,5), 5mg/kg/j, NOAEL UE (50)

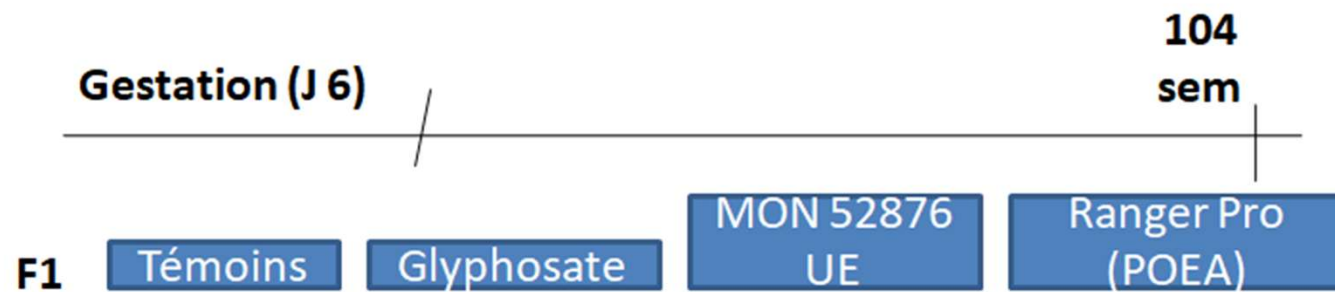
Résultats



- Dans les 3 groupes **plusieurs types de tumeurs bénignes ou malignes** à des doses d'exposition correspondant à la DJA ou la **NOAEL européennes** (significatives / témoins ou /données historiques) dont leucémies.

- **Dont certaines jamais mises en évidence** : leucémies (avec mortalité précoce élevée) , tumeurs du SNC et périphérique, tumeurs osseuses et hémangiosarcomes.





Rats SD : 51 mâles et 51 femelles/groupe

Alimentation Bio + eau

3 doses : DJA UE (0,5), 5mg/kg/j, NOAEL UE (50)

Table 19 Comparison of results observed in animals treated with glyphosate, Roundup Bioflow or RangerPro

Tumors	Glyphosate		Roundup Bioflow		RangerPro	
	Male	Female	Male	Female	Male	Female
* Hematological (Leukemias)	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑
Skin	↑↑	↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑
Liver	↑		↑		↑	
Thyroid	↑↑	↑		↑		↑↑
* Nervous System	↑↑	↑	↑↑		↑	
* Bone	↑↑			↑↑	↑↑	
Ovary (Sex cord-gonadal stromal tumors)		↑		↑↑		
Mammary gland	↑↑		↑↑			
Adrenal glands			↑		↑↑	
Kidney			↑↑			
Urinary Bladder			↑↑			
* Hemangiosarcoma (uterus and spleen)					↑↑	↑↑
Pancreas (endocrine)					↑↑	

↑↑ = Tumors with statistically significantly increased trend in incidence compared to concurrent control

↑ = Rare Tumors in excess compared to NTP and RI historical controls

Renforce conclusion du CIRC ; effets cancérogènes des GBH plus marqués et importance de la période d'exposition

Recours devant la CJUE pour obtenir l'annulation de la réapprobation du glyphosate du 28/11/2023 au motif de l'absence d'évaluation des effets à long terme (de type CMR et PE) de la formulation dite représentative.

- **Le volume du RAR destiné à l'examen de la formulation complète** représentative, ne comporte, concernant la santé humaine :
aucune donnée de toxicité à long terme (cancérogénicité, reprotoxicité, PE), seulement 3 tests de génotoxicité.

aucun examen des études épidémiologiques (écartées dans la partie analyse de la substance active)

- **La nature des co-formulants est confidentielle**

- **EFSA et ECHA affirment** qu'elles n'ont pas besoin de ces tests pour savoir si les produits respectent les critères de l'article 4 du règlement puisqu'elles procèdent via la prédiction sur composition et que cette méthode est valable scientifiquement selon elles.

-**Et pourtant l'EFSA a engagé une consultation publique** pour définir une méthodologie afin de réaliser une revue des études portant sur les formulations complètes

**Jugement
en 2026 ?**

Omnibus 10



PLANÈTE • SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Près de 2 300 médecins, soignants et scientifiques interpellent les parlementaires et le gouvernement sur le risque de dérégulation des pesticides en Europe

Les signataires de la lettre ouverte s'inquiètent en particulier d'une disposition proposée par le commissaire européen à la santé, le Hongrois Oliver Varhelyi, visant à homologuer les pesticides sur le marché unique sans limite dans le temps.

Par Stéphane Foucart

Publié le 08 décembre 2025 à 17h58, modifié le 08 décembre 2025 à 18h38 · 🕒 Lecture 3 min.

10 paquets Omnibus à l'actif de la CE en un an
« simplification », « accélération de l'évaluation des produits de biocontrôle »
La décision dépend du trilogue : Commission européenne, Conseil de l'UE - représentant les États Membres -, et Parlement européen

Courant 2026

Que contient cette réforme ?

Absence d'étude d'impact sanitaire et environnemental
En revanche impact économique chiffré : 428 millions €/an économisés par les entreprises et 661 millions €/an par les administrations

✓ Suppression de la procédure de réévaluation périodique des pesticides et biocides

Démocratie
malmenée

1) **une méthode contestable** : beaucoup de sujets à la fois, en urgence (pesticides mais aussi directive cadre sur l'eau....)

2) **Un pouvoir énorme accordé à la Commission :**

La prise en compte des avancées des connaissances scientifiques passe à la trappe : atteinte inacceptable à la protection de la santé humaine et de l'environnement

Flou dans l'autorisation illimitée : possibilité de reexamen complet ou ciblé selon une procédure existante contrôlée par la CE(critères ?)

Flou pour les exceptions : substances candidates à la substitution, mais aussi « à la lumière des incertitudes pertinentes », des « raisons dûment justifiées » (biocides) (définition administrative ou scientifique ?)

✓ l'autorisation des produits effectivement commercialisés reste du ressort des États Membres mais.....

Marges de manœuvre réduites pour l'Anses

....ces derniers ne pourront prendre en compte que les éléments issus de la dernière évaluation menée au niveau européen pour les pesticides. S'ils veulent considérer de nouvelles données, ils ne pourront que les signaler à la Commission, qui décidera de façon discrétionnaire de leur prise en compte ou non au niveau européen.

✓ Pour les substances non approuvées, possibilité de dérogations incluant les PE ! en cas de danger pour la « production » végétale.

Danger

✓ Des délais de grâce pour « écouler les stocks » étendus à 3 ans « lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen raisonnable de protéger les cultures »

✓ pour les substances interdites dans l'UE et qui sont CMR de catégorie 1, perturbateur endocrinien ou persistantes et bioaccumulables (POP, PBT ou vPvB), les limites maximales de résidus **pourront**, en fonction des résultats d'une étude d'impact, être abaissées **au zéro** technique dans les produits importés

OK, devront ?

Quelles justifications ?

« L'accumulation permanente de demandes en attente met en évidence **les retards structurels persistants du système d'autorisation de l'UE**. Elle souligne la nécessité de simplifier la réglementation dans le cadre de la proposition «Omnibus», tout en maintenant des normes de sécurité élevées »

CP Crop Life du 3 mars 2026

VRAI



Pourquoi ?

Manque de moyens des Etats

Dossiers industriels incomplets [Rapport de la CE 20/05/2020](#)



Conséquences :

Retards et dérogations plus ou moins systématiques, d'où maintien sur le marché. Ex Flufenacet, Tebuconazole...

Retard dans l'évaluation des produits de biocontrôle.

Solution : choix politique

Omnibus = démantèlement du système d'évaluation

Recrutement de 50 experts (2/Etat) , soit 15 Millions €

*« Alors que CropLife Europe célèbre son cinquième anniversaire, l'organisation met en garde contre le fait que **la panoplie d'outils de protection des cultures de l'UE ne cesse de s'amenuiser, laissant les agriculteurs avec 89 substances actives de moins qu'en 2019, et 500 de moins qu'en 2001** ».*

C'est bien le but de la réglementation, d'éliminer les s.a les plus dangereuses....

La réalité est un peu différente : rapport de la CE 20/05/2020 d'évaluation du règlement pesticides p 11 :

« Les producteurs dénoncent le manque de PPP dans l'UE, alors que le nombre de substances actives approuvées a en fait augmenté, passant **de 427 en 2011 à 484 en 2018**, et que le nombre de PPP disponibles a augmenté dans la plupart des États membres » .

Et 421 à ce jour selon GF

Au final: danger démocratique de la méthode utilisée pour mettre cette réforme en place (avec une CE qui au passage s'arrogue des pouvoirs énormes)
Des reculs patents de protection de la santé humaine et de l'environnement

Les ordonnances vertes

pourquoi les ordonnances vertes ?

Large contamination de la population : 90 à 100 %

ESTEBAN (2014 – 2026)

Par des substances persistantes : PFAS, PCB , DDT (60%), PBDE, Dioxines, Cadmium..

Par substances d'élimination rapide : Bisphénols, Phtalates, certains pesticides...

Expositions dans différents contextes (professionnels, domestique, du fait de la résidence)

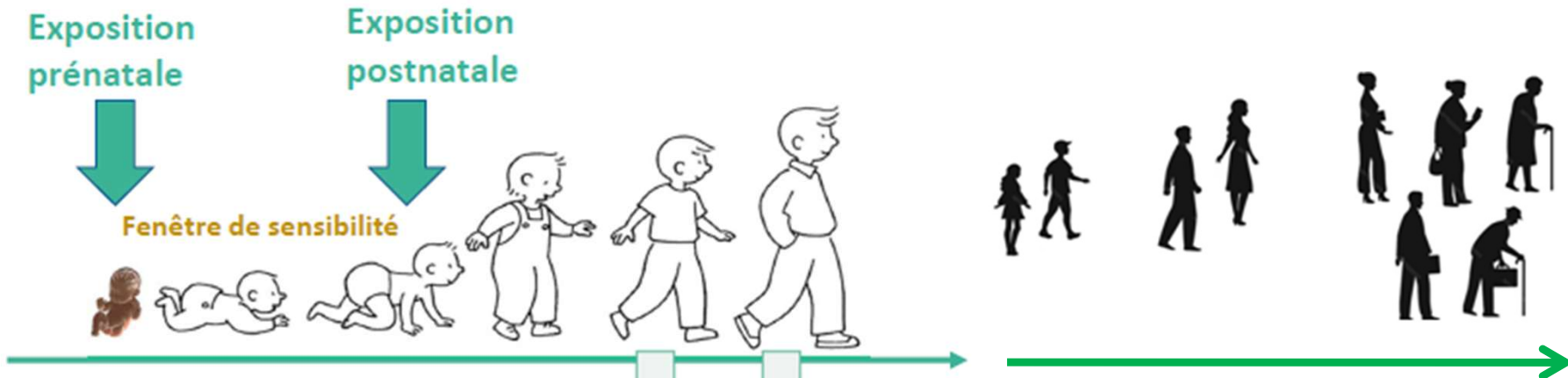
Et pendant la grossesse : DOHAD





→ Domaines concernés

- **ESTHETIQUE** : coiffure, ongles, épilation, etc.
 - Expositions aux solvants en début de grossesse et apparition de malformations sévères - *Cohorte Pelagie 2009, Inserm*
 - Exposition cosmétiques chez coiffeuses/esthéticiennes et troubles de la reproduction (infertilité, petit poids de naissance, ASP/AST) – *INRS Méta-analyse 2013*
- **PESTICIDES** : fleuristes, agricultrices
 - *Expertise collective Inserm*
- **ENTRETIEN** : agents de nettoyage, pressings
- **SOINS** : IDE, aides-soignants, personnel de laboratoire
 - *Cohorte Pelagie Inserm 2010*



DOHaD : origines développementales de la santé
 (Barker, 2007)
 Épigénétique = base biologique

Autres mécanismes d'action :
 stress oxydatif, effets CMR, PE, ...

Effets plus tardifs observés sur malformations, infertilité, neurodéveloppement, cancers infantiles (expertise Inserm), voire transgénérationnel (DDT et cancer du sein, Cohn)

Niveau de preuves suffisant ⁴	Niveau de preuves plausible ⁴
- Endométriose	- Cancer du testicule
- Fibrome utérin	- Puberté précoce
- Cryptorchidies	- Diminution fécondité
- Hypospadias	- Infertilité
- Altération qualité du sperme	- Cancer endomètre
- Sex ratio	- Cancer des ovaires
- Issues défavorables de grossesse	- Troubles du spectre autistique
- Cancer du sein	- Troubles relationnels
- Cancer de la prostate	- Troubles émotionnels
- Troubles du comportement chez l'enfant	- Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
- Troubles cognitifs chez l'enfant	- Paralytie cérébrale
- Diminution des points de QI	- Obésité
- Maladies thyroïdienne auto-immune	- Diabète de type 2
- Asthme	- Allergies
- Lymphomes et leucémies chez l'enfant	- Troubles hématopoïétiques

Le dispositif « ordonnances vertes » : une action de santé publique inspirée de l'exemple de Strasbourg



ORDONNANCE

1. L'ordonnance délivrée par un-e professionnel-le de santé



Crédibilité médicale



SENSIBILISATION

2. Ateliers obligatoires pour changer les habitudes durablement



Changements durables



LE PANIER

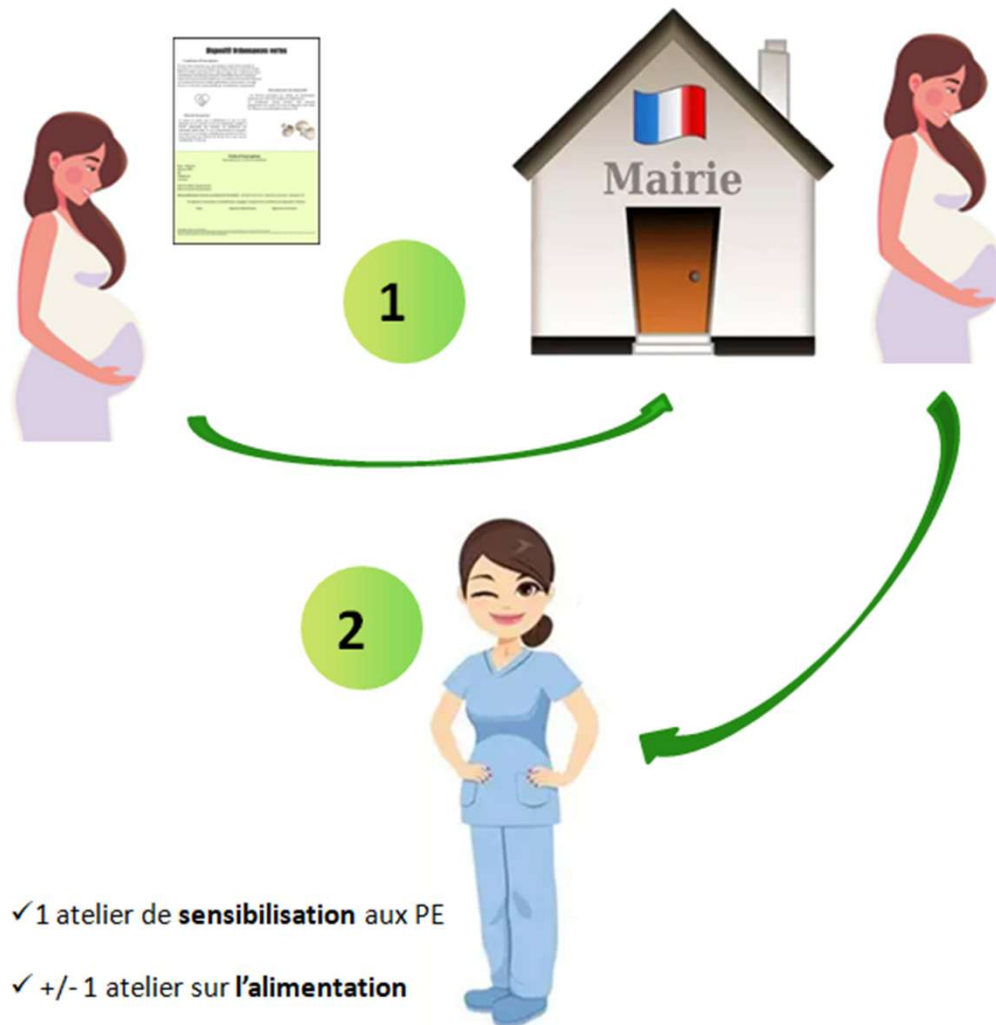
3. Hebdomadaire, Local, Biologique, et adapté aux revenus



Soutien économique



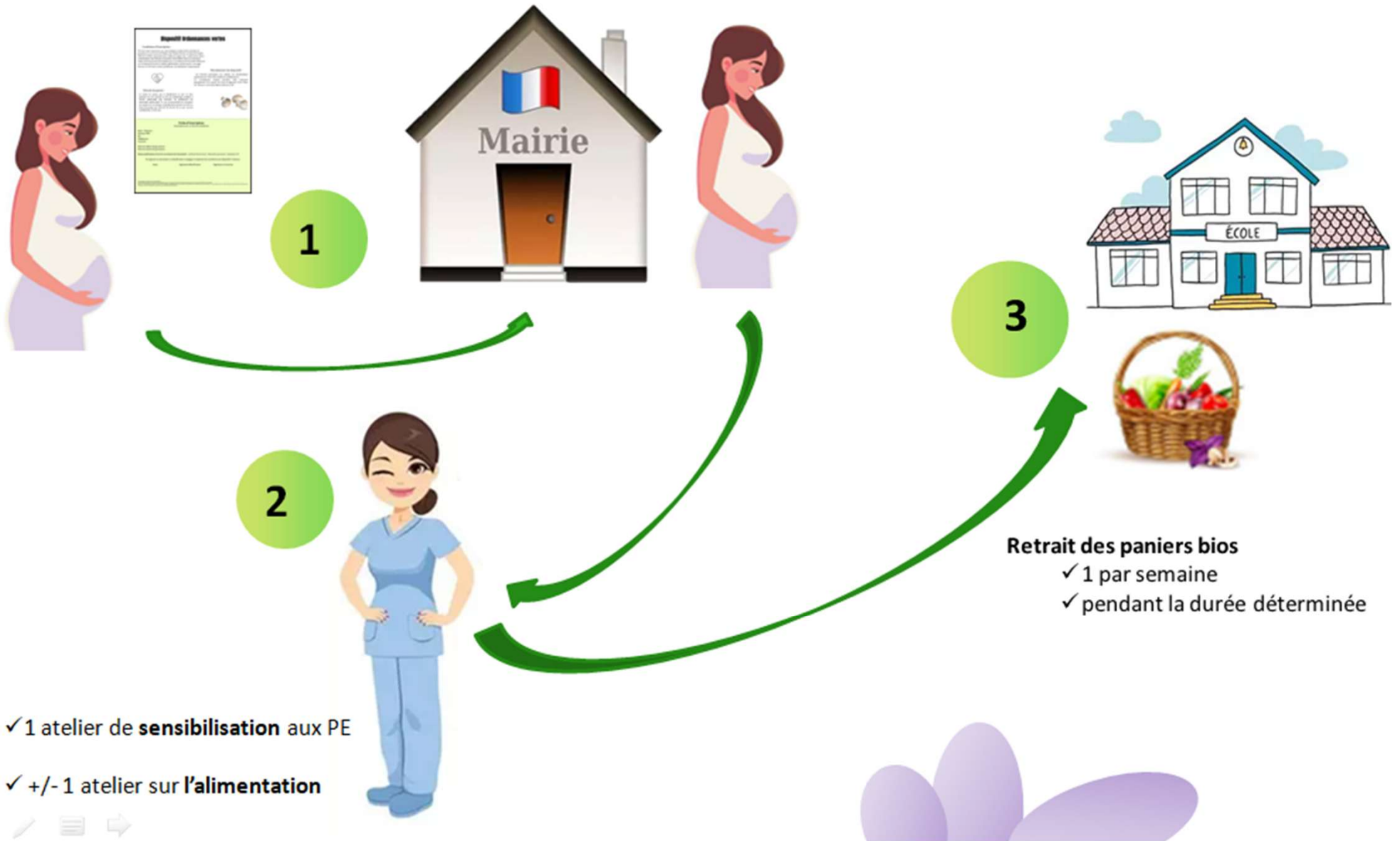
En pratique, le parcours :



✓ 1 atelier de **sensibilisation** aux PE

✓ +/- 1 atelier sur l'**alimentation**

En pratique, le parcours



Quelle efficacité du dispositif ?

Etude POLVERT: Essai contrôlé – randomisé

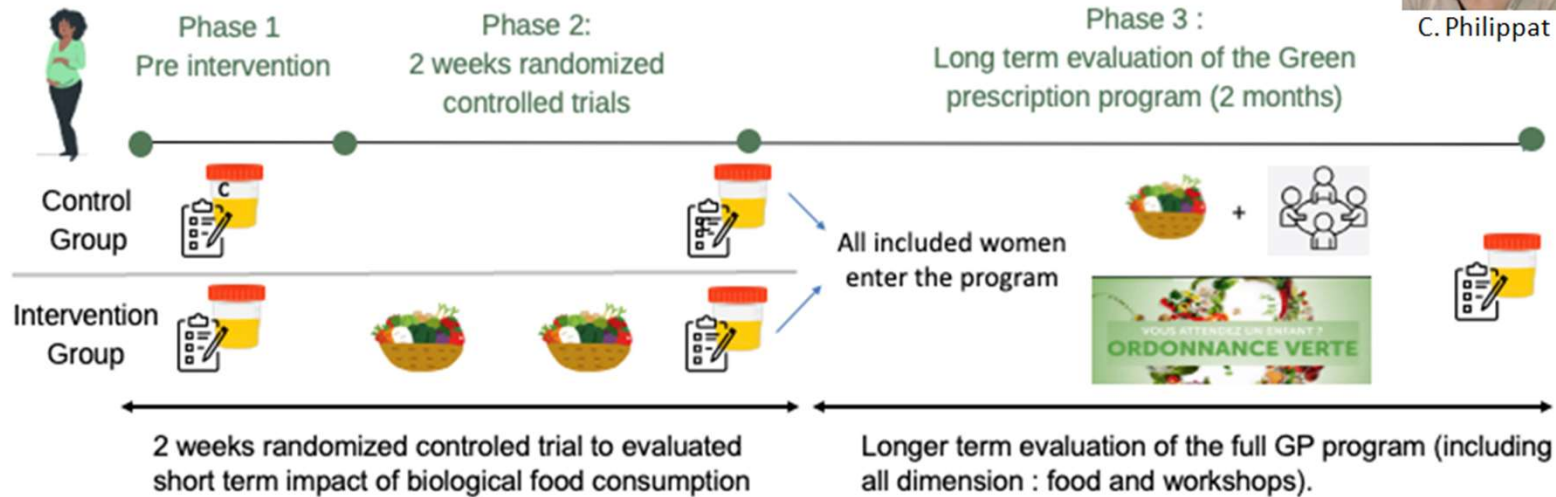
PI:



C. Philippat



C. Colin Bund



Dosages prévus dans les urines: Glyphosates, pyréthrinoïdes, phtalates, phénols

En complément 30 femmes auront des entretiens avec une sociologue pour identifier les connaissances sur les polluants chimiques et les freins et leviers pour l'implémentation du dispositif ordonnance verte

Calendrier: recrutement en cours, 1^{er} résultats attendus en 2018

***En pratique une mise en œuvre
qui nécessite un travail entre :***

- **Des soignants d'un territoire**
- **Des élus : qui va payer ?**
- **des groupements d'agriculteurs
Bio**
- **des citoyen.nes**



Les ordonnances vertes, intérêts et limites

Une action de prévention :

- Qui répond à un problème de santé publique majeur ; SNPE 2, 1000 jours, rapport IGAS 2024
- par l'éducation, et la réduction effective des expositions à risque
- en luttant contre les inégalités sociales et territoriales : marche vers la SSA ?
- en proposant aux gens de renforcer leur autonomie (cuisiner, utiliser des objets du quotidien plus simples..) tout en renforçant le soin au milieu naturels (agro-écologie)

Limites

- Intervenir dès la période préconceptionnelle
- les pollutions par PFAS, plastiques ... : action nationale et européenne
- renforce les injonctions : nécessité de construire avec les citoyen.nes
- Les collectivités locales disposent-elles des moyens et des cadres institutionnels ?
- Générateur d'inégalités entre territoires ? Sortir de l'expérimentation et aller vers la Loi

Merci de votre attention